



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 11 SEPTEMBRE 2018, à 19 H 30 PROJET DE RÉSOLUTION SUR UN P.P.C.M.O.I.

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de résolution visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), de ce qui suit:

P.P.C.M.O.I. (partie des lots 2 081 807 et 2 084 316 du cadastre du Québec)

Lors d'une assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 14 août 2018, le Conseil municipal a adopté, par sa résolution n° 2018-08-315, **le projet de résolution** visant à autoriser un projet de construction, de modification ou d'occupation d'une partie des lots 2 081 807 et 2 084 316 du cadastre du Québec, et ce, de la manière suivante:

LES OBJETS :

Que le projet de résolution ci-haut mentionné contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour être soumis à la procédure d'enregistrement, étape préliminaire au processus d'approbation référendaire. Le projet de P.P.C.M.O.I. vise à autoriser le réaménagement agricole d'une partie des lots 2 081 807 et 2 084 316 du cadastre du Québec.

Les zones concernées :

A006 : Délimité au nord par les limites arrières des terres longeant le rang Trait Carré, à l'est par les limites de la Ville, au sud par le rang Trait Carré et à l'ouest par la montée Morel

A007 : Délimité au nord par le rang Trait Carré, à l'est par les limites de la Ville, au sud par le chemin La Plaine et à l'ouest par la montée Laramée

A008 : Les lots enclavés délimités à l'ouest par les arrières-lots de la montée Morel, au nord et à l'est par les limites de la Ville, et au sud par les arrières-lots du Trait-Carré

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 11 septembre 2018, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera ledit projet de résolution et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution peut être consulté au bureau de la Municipalité, 139, boul. Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 22 août 2018.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière